



Tournoi de Régularité de l'échiquier de Fontaine le Port

REGLEMENT 2010-2011

article 1 : objet de ce tournoi

Encourager les adhérents à participer aux activités proposées, à progresser dans leur maîtrise du jeu, et à mieux connaître les autres adhérents de l'association.

article 2 : les participants

Tous les adhérents à jour de leur cotisation sont inscrits de droit à ce tournoi

article 3 : la durée du tournoi

Cette saison le tournoi débute samedi 16 octobre et finira fin juin 2011 après le tournoi en plein-air.

article 4 : les 4 façons de marquer des points

4 façons de marquer ...	1 point	2 points	3 points
<i>1- en défiant un autre joueur du club</i>	<i>défaite</i>	<i>Match nul</i>	<i>victoire</i>
<i>2- en participant à des tournois individuels</i>	<i>participation</i>	<i>la moitié des points</i>	<i>une des 3 premières places</i>
<i>3- en fréquentant régulièrement le club</i>	<i>participation aux entraînements</i>	<i>Participation école d'échecs</i>	<i>distinction école d'échecs</i>
<i>4- en jouant des parties qui entrent dans le calcul du classement ELO national</i>	<i>défaite</i>	<i>Match nul</i>	<i>victoire</i>

article 4-1- on marque des points en défiant d'autres joueurs du club

** Les joueurs se mettent d'accord avant le début de la partie pour que celle-ci soit prise en compte*

** Le vainqueur a 3 points, le vaincu 1 point, en cas de nul chaque joueur a 2 points*

** Le rythme des parties est fixé à 20 mn ko par joueur*

** Chacun peut jouer 2 fois contre un même joueur (une avec les blancs, une avec les noirs), mais pas le même jour.*

** Un joueur ne peut pas refuser un défi à moins qu'il n'ait déjà joué 2 parties du tournoi ce même jour.*

** Les parties ont lieu dans les locaux du club aux horaires d'ouverture à tous*

** le résultat de la partie est annoncé au Directeur du tournoi ou à un animateur, habilités à les enregistrer.*

article 4-2- on marque des points en participant à des tournois individuels

Chaque participation à un tournoi ou championnat individuel apporte 1 point

De plus chaque joueur obtient un point supplémentaire s'il a gagné au moins la moitié des points du tournoi, ou s'il s'agit d'un tournoi organisé par le club et un autre point s'il est dans les 3 premiers de sa catégorie.

article 4-3- on marque des points en fréquentant régulièrement le club

La participation aux activités du club, la fréquentation du club aux horaires «en libre service» apportent 1 point.

La participation à chaque cours de l'école d'échecs apporte 1 point complémentaire.

Un point supplémentaire peut être attribué exceptionnellement par l'animateur de l'école d'échecs.

article 4-4- on marque des points en jouant des parties qui entrent dans le calcul du classement ELO

Chaque partie jouée en compétition individuelle ou par équipes rapporte 1, 2 ou 3 points selon qu'elle soit perdue, nulle ou gagnée

Le joueur doit avoir une licence A

article 5 : annonce des résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés lors du tournoi en plein-air prévu fin juin.

La remise des prix sera effectuée à cette occasion parmi les lauréats présents.

Sauf cas de force majeure signalée au responsable du tournoi, toute personne ne pouvant participer à la remise des prix ne peut être lauréate

Les premiers prix attribués ne sont pas cumulables avec ceux du Championnat Interne de Fontaine le Port

article 6 : responsable du tournoi

Gérard Fleury est le Directeur de ce tournoi.

Le bureau de l'association est responsable de l'application du présent règlement, ainsi que de son adaptation à des circonstances particulières.

Tout litige pourra lui être soumis

Règlement validé par le Président